

Mise au concours des postes de maître-sse-s / maître-sse-s spéciales-aux d'enseignement postobligatoire dans les établissements d'enseignement postobligatoire

Au mois de mars/avril de chaque année, la Direction générale de l'enseignement postobligatoire (DGEP) publie, sur le site internet de l'Etat de Vaud et dans la FAO, l'ensemble des postes ouverts, pour la rentrée scolaire d'août, dans les établissements d'enseignement postobligatoire.

Rentrée 2026-2027

- Publication des postes mis au concours : **mercredi 1^{er} avril 2026** sur le site internet de l'Etat de Vaud **et mardi 7 avril 2026** dans la FAO.
- Délai de postulation : **vendredi 10 avril 2026**. Les dossiers reçus après cette date ne seront pas pris en considération.

Comment postuler ?

- Vous vous rendez sur la page carrière dédiée aux recrutements des enseignants sur vd.ch : <https://offres-emploi.vd.ch/#fr/sites/enseignement>. Vous cherchez les postes pour le secondaire 2 en cliquant sur la loupe pour rechercher et en utilisant le filtre « Secteur d'enseignement ».
 - Vous sélectionnez l'annonce de la branche qui vous intéresse, par exemple MAC 26-27 – Maître-sse-s d'enseignement postobligatoire - Français). Si plusieurs branches vous intéressent, vous devrez répéter le processus.
- Vous visualisez les postes qui sont mis au concours dans la branche concernée et postulez en cliquant sur « Postuler maintenant ».
- Vous complétez le champ « adresse électronique », acceptez les conditions générales et sélectionnez « Suivant ».
- Vous complétez vos coordonnées personnelles et cliquez sur « Suivant ».
- Dans le questionnaire, vous sélectionnez le/les postes sur lequel/lesquels vous désirez postuler et sélectionnez « Suivant ». **Vous devez veiller à être certain-e de votre choix car vous ne pourrez plus repostuler pour la branche concernée une deuxième fois.**
- Vous ajoutez votre formation pédagogique voire académique et cliquez sur « Terminé », puis sur « Suivant ».
- Vous ajoutez votre dossier de candidature (les dossiers incomplets ne seront pas pris en considération) :
 - Une lettre de motivation (adressée à DGEP URH)
 - Un curriculum vitae
 - Une copie, en un seul fichier pdf, de vos titres

- Une copie, en un seul fichier pdf, de vos certificats de travail (expériences en entreprise et dans l'enseignement)
- Si vous terminez votre formation pédagogique en juillet 2026 : une attestation de la HEP qui précise la ou les discipline.s du futur diplôme d'enseignement. Pour la HEP Lausanne, vous l'obtenez sur le portail IS-Academia.
- Si vous êtes au bénéfice d'un titre pédagogique étranger, une attestation de reconnaissance, établie par la Conférence suisse des Directeurs cantonaux de l'Instruction publique (CDIP).
- Vous signez électroniquement avec votre prénom et votre nom et soumettez votre candidature.
- Vous validez votre profil et votre candidature avec le code de vérification reçu par courriel.
- Sur votre profil, vous pourrez voir les postes auxquels vous avez postulé.

Les dossiers incomplets ne seront pas pris en considération.

Comment se déroule le recrutement ?

La Direction générale de l'enseignement postobligatoire (DGEP) vérifie que les candidatures répondent aux conditions d'engagement et transmet les dossiers aux établissements concernés. La directrice ou le directeur de l'établissement procède au recrutement et propose un-e candidat-e à la DGEP. La décision finale est prise par le directeur général de la DGEP puis elle est communiquée par ce dernier à la candidate ou au candidat retenu-e, avec copie à la directrice ou au directeur concerné-e.

Si les conditions légales d'engagement (casier judiciaire, permis de travail, activité accessoire) sont remplies, un contrat de travail est ensuite adressé à la personne retenue.

Les candidat-e-s non retenu-e-s seront informé-e-s individuellement par courriel au terme de la mise au concours.

Conditions d'engagement pour les postes de maître-sse-s d'enseignement postobligatoire (chaîne 145, niveau 12) dans les gymnases et les écoles professionnelles

Quels sont les titres requis pour postuler ?

Pour pouvoir être engagé-e en tant que maître-sse d'enseignement postobligatoire dans les gymnases et les écoles professionnelles vous devez être titulaire :

- d'un titre académique de niveau Licence/Master correspondant à la discipline principale du poste **et**
- d'un titre pédagogique pour le secondaire II reconnu au niveau suisse par la Conférence suisse des Directeurs cantonaux de l'Instruction Publique (CDIP) avec une habilitation à enseigner dans cette même discipline.

Dans le Canton de Vaud, les titres pédagogiques suivants remplissent notamment ces conditions :

- Master of Advanced Studies / Diplôme d'enseignement pour le degré secondaire II correspondant à la discipline principale du poste

- Diplôme HEP-VD de maître-sse secondaire spécialiste correspondant à la discipline principale du poste
- Brevet d'aptitude à l'enseignement secondaire (BAES) correspondant à la discipline principale du poste (dans le cas des anciens BAES qui ne mentionnent pas de discipline, c'est une des branches de licence qui fait foi)
- DFAP correspondant à la discipline principale du poste et exercice, durant l'année scolaire 2025-2026, de la fonction d'enseignant-e postobligatoire dans une école professionnelle ou des métiers du Canton de Vaud en CDD ou CDI. En cas de désignation, les candidat-e-s retenu-e-s s'engagent à suivre, en 2026-2027, le complément de formation mis en place par la HEP afin d'obtenir le diplôme HEP en enseignement pour le degré secondaire II.

Pour enseigner la culture générale (eCG)

Pour pouvoir enseigner la culture générale (eCG) dans les établissements de formation professionnelle, vous devez être titulaire d'un titre académique de niveau Licence/Master en lien avec l'un des domaines de la culture générale et d'un parcours professionnel correspondant aux(x) domaine(s) enseigné(s) ainsi que :

- d'un titre pédagogique pour le secondaire II reconnu au niveau suisse (CDIP) et d'un complément de formation à la pédagogie professionnelle de 300 heures de formation **ou**
- d'un diplôme d'enseignant-e de la formation professionnelle de 1800 heures pour l'enseignement de la culture générale.

En cas d'absence du titre pédagogique requis, une formation en cours d'emploi sera exigée.

Pour enseigner dans les classes de maturité professionnelle

Pour enseigner dans les classes de maturité professionnelle (y compris dans les gymnases), vous devez disposer des titres mentionnés ci-dessus ainsi que :

- de 6 mois d'expérience professionnelle en entreprise **et**
- du complément de formation de 300 heures HEP-HEFP relatif à l'enseignement professionnel (art. 46 al. 1 de l'Ordonnance fédérale sur la formation professionnelle). En l'absence de ce complément de formation, les personnes concernées seront appelées à le suivre dès leur entrée en fonction.

Titres pédagogiques étrangers

Si vous êtes titulaire d'un titre pédagogique étranger, une attestation de reconnaissance, établie par la Conférence suisse des Directeurs cantonaux de l'Instruction Publique (CDIP) : <http://www.cdip.ch/fr>, doit être jointe à votre postulation.

Classification salariale

Pour les porteuses et les porteurs des titres requis la classification salariale correspond à la chaîne 145, niveau de fonction 12.

Conditions d'engagement pour les postes de maître-sse-s spéciales-aux d'enseignement postobligatoire (chaîne 145, niveau 11) au COFOP, à l'École de la transition (EdT) et à l'École de l'Accueil (EdA)

Quels sont les titres requis pour postuler ?

Pour pouvoir être engagé-e en tant que maître-sse spécial-e d'enseignement postobligatoire au COFOP, à l'EdT et à l'EdA, vous devez être titulaire :

- d'un titre académique de niveau Bachelor correspondant à la discipline principale du poste
et
- d'un titre pédagogique pour le secondaire I reconnu au niveau suisse par la Conférence suisse des Directeurs cantonaux de l'Instruction publique (CDIP) avec une habilitation à enseigner dans cette même discipline

Dans le Canton de Vaud, les titres pédagogiques suivants remplissent notamment ces conditions :

- Master of Advanced Studies / Diplôme d'enseignement pour le degré secondaire I correspondant à la discipline principale du poste
- Diplôme HEP-VD de maître-sse secondaire spécialiste correspondant à la discipline principale du poste
- Brevet d'aptitude à l'enseignement secondaire (BAES) correspondant à la discipline principale du poste (dans le cas des anciens BAES qui ne mentionnent pas de discipline, c'est une des branches de licence qui fait foi)

Sont également admis, mais à titre subsidiaire :

- Les titres pédagogiques reconnus pour l'enseignement au degré secondaire II
- Diplôme HEP-VD de maître secondaire semi-généraliste (MSSG). Ce dernier titre donne toutefois lieu à une pénalité salariale conformément au règlement relatif au système de rétribution des collaborateurs de l'Etat de Vaud (RSRC), art 6

Titres requis pour l'enseignement de la culture générale (eCG) au COFOP

Pour pouvoir enseigner la culture générale (eCG) au COFOP, vous devez être titulaire d'un titre académique de niveau Bachelor en lien avec l'un des domaines de la culture générale et d'un parcours professionnel correspondant au(x) domaine(s) enseigné(s) ainsi que :

- d'un titre pédagogique pour le secondaire I reconnu au niveau suisse (CDIP) et d'un complément de formation à la pédagogie professionnelle de 300 heures de formation
ou
- d'un diplôme d'enseignant-e de la formation professionnelle de 1800 heures pour l'enseignement de la culture générale.

En cas d'absence du titre pédagogique requis, une formation en cours d'emploi sera exigée.

A titre subsidiaire, les titres requis pour l'enseignement de la culture générale dans les établissements de formation professionnelle (voir ci-dessus) sont également admis.

Titres pédagogiques étrangers

Si vous êtes titulaire d'un titre pédagogique étranger, une attestation de reconnaissance, établie par la Conférence suisse des Directeurs cantonaux de l'Instruction Publique ([CDIP](http://www.cdip.ch/fr)) : <http://www.cdip.ch/fr>, doit être jointe à votre postulation.

Classification salariale

Pour les porteuses et les porteurs des titres requis la classification salariale correspond à la chaîne 145, niveau de fonction 11.

Disciplines d'enseignement

La discipline principale ainsi que les éventuelles disciplines secondaires figurent sur la liste des postes mis au concours.

Etablissement d'affectation et mobilité

L'établissement d'affectation principal figure sur la liste des postes mis au concours ; un détachement partiel est possible dans un autre établissement d'enseignement postobligatoire.

Taux d'activité

La liste des postes mis au concours indique le taux d'activité de chaque poste. Celui-ci est exprimé en périodes d'enseignement et peut prévoir une fourchette pour les temps partiels.

Date d'entrée en fonction

La date d'entrée est fixée au 1er août 2026 ou selon la date précisée dans la liste des postes au concours.

Renseignements

Des informations sur les postes mis au concours peuvent être obtenues exclusivement auprès de la direction de l'établissement d'affectation principale.

Nous ne donnons pas de renseignement en lien avec votre dossier pendant le processus de recrutement.

No poste	Etablissement	Site	Discipline principale	Discipline secondaire	Remarques	Taux d'activité	Temps partiel (fourchette min/max)	
1	CEPM		Mathématiques			Temps partiel	3	5
2	CEPV		Français	Allemand	Enseignement du français au préapprentissage et en maturité professionnelle Enseignement de l'allemand en maturité professionnelle	Temps partiel	14	16
3	CPNV		Allemand		Sites d'Yverdon et Sainte-Croix. Les 2 postes à temps partiels pourraient, éventuellement, être attribués à une seule personne.	Temps partiel	10	13
4	CPNV		Allemand		Sites d'Yverdon et Payerne. Les 2 postes à temps partiels pourraient, éventuellement, être attribués à une seule personne.	Temps partiel	10	13
5	EPCA		Allemand			Temps partiel	11	14
6	EPCA		Allemand			Temps partiel	11	14
7	EPCA		Mathématiques		Périodes en DCO C Commerce (comptabilité) en plus de périodes de mathématiques	Temps partiel	17	20
8	EPCL		Allemand	Anglais		Temps partiel	20	20
9	EPCL		Français	Anglais		Temps partiel	20	20
10	EPCN		Allemand			Temps partiel	10	12
11	EPCN		Allemand			Temps partiel	18	20
12	EPCN		Anglais			Temps partiel	15	17
13	ETVJ		Histoire	Institutions politiques		Temps partiel	3	3
14	Gymnase pour Adultes		Anglais			Temps partiel	2	4
15	Gymnase pour Adultes		Arts visuels			Temps partiel	4	6
16	Gymnase pour Adultes		Mathématiques			Temps partiel	10	12
17	Gymnase pour Adultes		Musique			Temps partiel	2	4
18	Gymnase pour Adultes		Philosophie			Temps partiel	2	4

No poste	Etablissement	Site	Discipline principale	Discipline secondaire	Remarques	Taux d'activité	Temps partiel (fourchette min/max)	
19	Gymnase pour Adultes		Physique			Temps partiel	4	6
20	Gymnase Auguste Piccard		Italien	-		Temps partiel	17	20
21	Gymnase du Bugnon	Mathématiques	Mathématiques			Temps partiel	12	15
22	Gymnase de Bussigny		Biologie			Temps partiel	6	9
23	Gymnase de Bussigny		Chimie			Temps partiel	6	9
24	Gymnase de Bussigny		Géographie			Temps partiel	9	12
25	Gymnase de Bussigny		Italien	Culture antique		Temps partiel	10	13
26	Gymnase de La Cité		Chimie			Temps partiel	8	10
27	Gymnase de La Cité		Mathématiques			Temps partiel	15	18
28	Gymnase de Chamblandes		Géographie			Temps partiel	10	13
29	Gymnase de Chamblandes		Musique			Temps partiel	12	15
30	Gymnase de Crissier		Mathématiques			Temps partiel	18	21
31	Gymnase de Crissier		Mathématiques	Physique		Plein temps	22	22
32	Gymnase d'Etoy		Anglais			Temps partiel	18	21
33	Gymnase d'Etoy		Physique	Matématiques, informatique		Plein temps	22	22
34	Gymnase de Morges		Géographie			Temps partiel	7	10
35	Gymnase de Nyon		Anglais	Français et français langue étrangère	Le poste comprends obligatoirement les trois disciplines (anglais, français et FLE)	Temps partiel	18	21
36	Gymnase de Nyon		Mathématiques			Temps partiel	18	21

No poste	Etablissement	Site	Discipline principale	Discipline secondaire	Remarques	Taux d'activité	Temps partiel (fourchette min/max)	
37	Gymnase de Nyon		Mathématiques			Temps partiel	15	18
38	Gymnase Provence		Arts visuels			Temps partiel	9	11
39	Gymnase Provence		Chimie			Temps partiel	10	12
40	Gymnase Provence		Italien			Temps partiel	10	12
41	Gymnase Provence		Mathématiques			Temps partiel	17	19
42	Gymnase de Renens		Philosophie			Temps partiel	4	6
43	Gymnase d'Yverdon		Chimie			Temps partiel	17	20
44	Ecole de l'accueil		Arts visuels			Temps partiel	3	6
45	Ecole de l'accueil		Français langue seconde			Temps partiel	15	18
46	Ecole de l'accueil		Français langue seconde			Temps partiel	15	18
47	Ecole de l'accueil		Géographie	Mathématiques		Temps partiel	12	15
48	Ecole de la transition	Bussigny	Anglais			Temps partiel	8	11
49	Ecole de la transition	Morges et Bussigny	Arts visuels			Temps partiel	21	24
50	Ecole de la transition	Bussigny	Economie et droit	Mathématiques		Temps partiel	21	24
51	Ecole de la transition	Morges	Economie et droit	Mathématiques		Temps partiel	12	15
52	Ecole de la transition	Yverdon	Education physique	Histoire-géo		Temps partiel	21	24
53	Ecole de la transition	Aigle	Education physique			Temps partiel	3	6
54	Ecole de la transition	Aigle	Français	Histoire		Temps partiel	21	24

No poste	Etablissement	Site	Discipline principale	Discipline secondaire	Remarques	Taux d'activité	Temps partiel (fourchette min/max)	
55	Ecole de la transition	Bussigny	Français	anglais		Temps partiel	21	24
56	Ecole de la transition	Morges	Français langue seconde			Temps partiel	13	16
57	Ecole de la transition	Payerne	Géographie			Plein temps	25	25
58	Ecole de la transition	Bussigny	Histoire	Géographie		Temps partiel	21	24
59	Ecole de la transition	Morges	Mathématiques	Informatique		Plein temps	25	25
60	Ecole de la transition	Payerne et Yverdon	Mathématiques	Histoire-géo		Temps partiel	25	25
61	Ecole de la transition	Morges	Sciences de la nature	Mathématiques		Plein temps	25	25